

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



JPM MONETAIRE (FR0011363415)

Fonds d'investissement à vocation générale soumis au droit français
Géré par WARGNY-BBR - Groupe Rothschild Martin Maurel

Objectifs et Politique d'investissement

Classification AMF : Monétaire

L'objectif de gestion est de préserver le capital et d'obtenir une performance, nette de frais de gestion, supérieure à celle de l'EONIA capitalisé, sur la période d'investissement recommandée de 3 mois.

La stratégie d'investissement consiste à déterminer le positionnement sur la courbe des taux, en fonction des conditions macro-économiques et des prévisions d'évolution des taux, et à sélectionner des instruments du marché monétaire ou obligataire, à taux fixe, variable, révisable ou indexé, libellés en euros, d'une durée de vie résiduelle de 397 jours (2 ans pour les titres à taux révisable). Les investissements sont réalisés sur des titres d'émetteurs de l'OCDE, de haute qualité, présentant une notation à court terme minimale à l'investissement de A2, P2,F2 pour les émissions privées et de notation minimale « investment grade » pour les émissions publiques, selon les agences reconnues ou de qualité équivalente selon l'évaluation réalisée par la société de gestion et validée par un comité de gestion des risques interne en cas d'absence de notations. La répartition entre émissions publiques et privées est discrétionnaire.

La maturité moyenne pondérée du portefeuille du fonds sera inférieure ou égale à 6 mois et sa durée de vie moyenne pondérée des titres est inférieure à 12 mois.

La gestion est de type « buy and hold », les titres sélectionnés sont conservés, sauf exception, jusqu'à leur remboursement.

Le fonds peut également être investi jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européens, ou FIA de droit français, de classification monétaire ou monétaire court terme.

Des instruments financiers à terme, négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, peuvent être utilisés à titre de couverture, sur les marchés de taux.

Le fonds ne sera pas exposé au risque de change.

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à 3 mois.

Les demandes de souscriptions/rachats sont centralisées auprès de Rothschild Martin Maurel jusqu'à 11h00. Elles sont exécutées sur la base de la valeur liquidative établie en J.

Affectation du résultat : capitalisation.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, A risque plus élevé,

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

Pourquoi le FIA est classé en catégorie 1 ?

Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle du FIA sur une période de 5 ans. La catégorie 1 correspond à une volatilité historique annuelle sur 5 ans comprise entre 0 % et 0,5%. Cette catégorie de risque pourra évoluer dans le temps, les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur à ce jour pouvant ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

L'exposition du FIA au marché monétaire explique le classement du FIA dans cette catégorie.

La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risque.

Le fonds n'est pas garanti en capital.

Risques importants pour le FIA non pris en compte dans l'indicateur

Risque de crédit :

Le fonds est investi dans des titres de créances. Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur ou de défaut de ce dernier. Dans ce cas, la valeur des titres de créances ou obligataires, dans lesquels est investi le fonds, peut baisser.

Risque de contrepartie :

Le fonds pouvant réaliser des opérations sur les marchés de gré à gré, il est exposé au risque que les contreparties de ces transactions fassent défaut.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Pour plus d'informations sur les risques, merci de vous référer au prospectus du fonds.

Profil de risque et de rendement

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|--|-------|
| Frais d'entrée | 0,00% |
| Frais de sortie | 0,00% |
| Frais prélevés par le fonds sur une année | |
| Frais courants | 0,15% |
| Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances | |
| Commissions de performance | Néant |

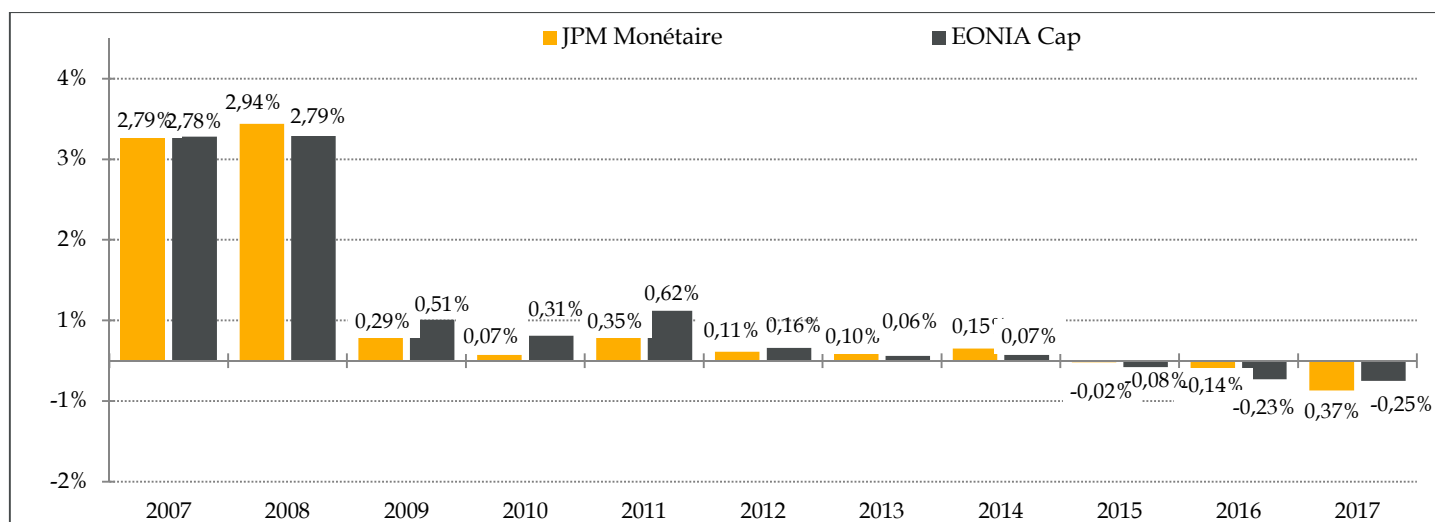
Frais d'entrée et de sortie : le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais courants : ce pourcentage se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2017. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la page 7 du prospectus détaillé du fonds.

Performances passées

Les performances du graphique ci-dessous sont présentées en euro nettes de frais. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances ci-dessous sont celles de la SICAV "monétaires court terme" créée le 28/06/1991 et absorbée par le présent fonds "monétaires" en date du 10/01/2013. Compte tenu du changement de classification, ces performances ne seront plus d'actualités à compter de la date de fusion.



Informations pratiques

Dépositaire du fonds : Rothschild Martin Maurel

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le fonds : le DICI, le prospectus, les documents périodiques ainsi que les plaquettes d'informations trimestrielles sont disponibles sur simple demande à contact@wargnybbr.com ou par appel au +33(0)1.42.25.85.85. Les valeurs liquidatives quotidiennes sont disponibles sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers www.amf-france.org ou par simple demande à l'adresse ou numéro indiqué ci-dessus.

Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce fonds peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseiller.

La politique de rémunération est disponible sur le site internet <http://www.wargnybbr.com> ou sur demande écrite auprès de la société de gestion.

La responsabilité de WARGNY-BBR ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds. Le fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). WARGNY-BBR est une société de gestion de portefeuille agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/08/2018.